



# FICHE D'INSCRIPTION

Chers amis, bienvenue à la 17<sup>ème</sup> balade touristique des 2cv en 2 Chèvres : 27 mai 2018

## EQUIPAGE N°.....

Pilote : ..... Nom : ..... Prénom : .....

**Votre voiture est composée d'un pilote et de.....passagers.**

### OPTION PLATEAU REPAS FROID

Concocté par Johnny Brunet, boucher-charcutier-traiteur. 11 rue de Villeneuve, 79100 Sainte-Verge.

9 € le plateau repas <b>Adulte</b>	6 € le plateau repas <b>Enfant</b>
<b>Contenu :</b> 2 crudités, pâté et boudins - rôti de porc et bœuf - chips fromage et beurre - pain - tartelette - eau (50cl)	<b>Contenu :</b> Jambon macédoine - rôti de porc - chips Babybel - pain - compote à boire - eau (50cl)
<b>Nbre de plateaux repas Adultes souhaités :</b> .....	<b>Nbre de paniers repas Enfants souhaités :</b> .....

couverts plastiques fournis (couteau, fourchette, cuillère) - tasse et verre en plastique.

**ATTENTION, réservation jusqu'au 20 mai 2018** A régler et à envoyer avec cette fiche d'inscription

### TARIFS D'INSCRIPTION :

**8€ par véhicule en envoyant cette fiche à l'adresse ci-dessous avant le 20 mai 2018**  
**10 € par véhicule en vous inscrivant à partir du 21 mai et le jour même (le 27 mai).**

Chèque(s) uniquement à l'ordre du « **TUAR AUTOMOBILE CLUB** », adressé à :  
**7 rue des Cochardes 79100 SAINTE-RADEGONDE** Tél : **05.49.67.25.63** [2cvtuar@orange.fr](mailto:2cvtuar@orange.fr)

**Vos coordonnées :** (pour vous envoyer une invitation pour 2019)

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

### VEHICULE :

Modèle : ..... Année : .....

Surnom du véhicule : .....

#### Renseignements pour la sécurité administrative des organisateurs (obligatoire)

Immatriculation : ..... n° de permis : .....

n° assurance : ..... Compagnie d'assurance : .....

#### **REGLEMENT (Merci de le lire attentivement avant le départ)**

- 1) Sont admis toutes les 2cv et ses soeurs (Dyane, Ami, Méhari, Acadiane), les Citroën avec moteur 2cv et 3cv mais aussi les Citroën de collection et les véhicules toutes marques des membres du Tuar Automobile Club.
- 2) Tous les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées.
- 3) La randonnée se déroulant sur routes ouvertes, les participants doivent apporter la preuve qu'ils possèdent un permis de conduire et que leur véhicule est assuré.
- 4) Tout participant est responsable des accidents ou incidents qu'il pourrait commettre ou provoquer et en aucun cas tenir les organisateurs responsables.
- 5) Il ne s'agit en aucun cas d'une course de vitesse, mais d'une randonnée touristique pour se retrouver autour de notre passion, la deudeuche !

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement**

**Signature du pilote (obligatoire) :**